



CONFIDENTIEL DEFENSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE  
DIRECTION DE L'ÉVALUATION ET DE LA DOCUMENTATION STRATÉGIQUES

51, bd de Latour-Maubourg - 75700 PARIS  
Tél. : 44.18.82.03

N° 0110058	28 AVR. 95
SGDN/EDS/ / 1 / 32 / CD	

EDS/AD/AFMO

Rédacteur : Olivier TRAMOND

NOTE

**RWANDA : ETAT DES LIEUX 10 MOIS APRES LA GUERRE CIVILE**

**Mots clés :** AFRCENT - POLINT - RELFRAFMO.

**Pièces jointes :** 9 annexes dont 1 carte.

Arrivé au pouvoir par les armes le 17 juillet 1994, le nouveau régime de Kigali tente de relever le défi de la remise en route d'un pays dévasté et exsangue.

Il s'efforce de mobiliser l'aide internationale en s'appuyant sur trois thèmes : **l'urgence** face à l'ampleur du désastre socio-économique, la **légitimité** de son action en donnant des gages d'ouverture et, enfin, l'entretien d'une campagne de **culpabilisation de la communauté internationale**, présentée comme le témoin passif des massacres du printemps 1994. **Ces efforts semblent fructueux** comme l'atteste l'ampleur des aides internationales annoncées pour 1995 par les donateurs de la conférence de Genève (PNUD, 18 et 19 janvier 1995).

**Mais la politique rwandaise comporte de graves ambiguïtés** qui ternissent ces efforts et conduisent à s'interroger sur les conditions d'attribution et d'utilisation des fonds internationaux. En effet "l'Etat FPR" contrôlé par la minorité tutsie est bel et bien en place comme l'atteste tragiquement le massacre des déplacés hutus du camp de Kibeho le 22 avril 1995.

**En raison de la dérive totalitaire du régime de Kigali, il ne semble pas dans l'intérêt de la France de s'engager dans une reprise de la coopération bilatérale**, à l'exception de programmes précis pouvant concourir à la restauration d'un Etat de droit et favoriser le retour des réfugiés. N'ayant plus d'intérêt dans ce pays, Paris ne doit pas paraître y cautionner un régime de plus en plus autoritaire.

La France peut cependant poursuivre la mise en oeuvre d'une politique de **stabilisation de la sous-région**, elle en a encore la capacité, notamment grâce aux effets positifs de l'opération "Turquoise" dans cette zone l'année dernière.

CONFIDENTIEL DEFENSE

La détérioration de la situation économique et périphérique du Rwanda notamment mise en lumière par les tragiques événements du camp de Kibého démontre que, dix mois après la fin de la guerre civile et malgré des efforts d'ouverture, les autorités de Kigali s'engagent dans une préoccupante logique répressive.

## **I - LES AUTORITES RWANDAISES S'EFFORCENT DE NORMALISER LE PAYS...**

**Quelques avancées dans la voie de la normalisation du Rwanda sont à mettre au crédit des nouvelles autorités de Kigali qui ont fait preuve d'une indéniable capacité de persuasion des bailleurs de fonds internationaux quant à leur volonté "d'ouverture" politique et de réhabilitation du pays.**

**Un habile effort de remise sur pied d'institutions plus "ouvertes" (voir annexe 2)**

En matière de **représentation politique au sein des institutions**,<sup>1</sup> le nouveau pouvoir refuse de gouverner avec le MRND<sup>2</sup>. Le gouvernement de Kigali est aujourd'hui constitué de membres du FPR (8 sur 21 ministres) auxquels sont associés des membres de petites formations de l'ex-opposition, "dans l'esprit" du partage d'Arusha. **Le pouvoir législatif** est réparti entre les partis prévus par l'accord d'Arusha, le FPR ayant renforcé sa représentation en partageant l'attribution des sièges du MRND plutôt à son profit, notamment en incluant des militaires au sein de l'assemblée nationale...

**S'agissant des forces de sécurité**, un effort d'ouverture notable a été consenti par Kigali par l'intégration de plus de mille anciens soldats de l'ancienne armée rwandaise<sup>3</sup> dans la nouvelle armée baptisée Armée Nationale Rwandaise (ANR), après une période de "rééducation".

**Des dispositifs de garanties internationales** fonctionnent par ailleurs sur le terrain. La MINUAR II est à effectifs complets (5.500 hommes) et s'est déployée dans le pays, conformément aux dispositions de la résolution 918 (17-5-94) du Conseil de sécurité. Les autorités de Kigali ont, par ailleurs, accepté le déploiement de près de 150 **observateurs** des Nations Unies et de l'UE pour surveiller la situation des **droits de l'homme** sur l'ensemble du territoire rwandais et favoriser les conditions de stabilité et l'incitation au retour des déplacés et réfugiés.

Au total, le nouveau régime de Kigali s'efforce de donner à l'extérieur des signes de sa volonté de réconciliation nationale. **Ces signaux sont sous tendus par un double enjeu** : rassurer en premier lieu les pays donateurs internationaux et favoriser la normalisation du pays notamment en vue du retour des quelques deux millions de réfugiés rwandais dans la région des grands lacs africains.

**Un important programme de réhabilitation du pays**

**Face aux destructions importantes du potentiel économique, administratif et humain et à la désorganisation sociale du pays, les autorités rwandaises se sont engagées avec méthode dans un ambitieux programme de reconstruction.**

L'essentiel des infrastructures rwandaises ont été détruites, notamment les services publics de la capitale et des préfectures lors des combats d'avril à juillet 1994. Ces dégâts, qui sont évalués par les autorités de Kigali à près d'un milliard de dollars, perturbent notablement le fonctionnement du pays.

**Une stratégie et des objectifs prioritaires ont été établis par le gouvernement rwandais.** Ceux-ci sont : la restauration des capacités de gestion de l'Etat, la réhabilitation des infrastructures, la relance des activités productives, la réhabilitation des secteurs sociaux, la réinstallation des réfugiés et déplacés et la réhabilitation du système judiciaire

<sup>1</sup>voir annexe 2 : "Les représentations politiques dans les institutions rwandaises".

<sup>2</sup>MRND : Mouvement Républicain National pour la Démocratie (ex-parti présidentiel rwandais)

<sup>3</sup>Cette ouverture concerne aussi des officiers supérieurs de l'ancien haut-commandement rwandais. Les postes de sous-chef d'Etat Major et de conseiller spécial du CEM ont été attribués en janvier 1995 à deux officiers des ex-FAR, le colonel Gatsinzi et le major Cyiza.

Un appel à la communauté internationale entendu (voir annexe 9)

Héritant d'une économie dévastée, les autorités rwandaises, en mettant en avant la profondeur du désastre et l'urgence des réparations, ont multiplié les actions diplomatiques afin de renouer avec la communauté internationale. Ces efforts ont porté rapidement leurs fruits avec des engagements tangibles des bailleurs de fonds internationaux.

Le gouvernement de Kigali commence ainsi à capitaliser les bénéfices de ses efforts pour donner une image favorable du nouveau Rwanda. Les bailleurs de fonds sont venus au secours du nouveau régime rwandais en acceptant de financer l'essentiel des demandes de Kigali au cours d'une **table ronde des pays donateurs traditionnels** qui s'est réunie à Genève les 18 et 19 janvier 1995 sous l'égide du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)<sup>4</sup>. Cette réunion a permis de dégager près de 500 millions de dollars de promesses, soit près des trois quarts du montant souhaité par Kigali. De surcroît, les donateurs se sont engagés à régler les arriérés dus par le Rwanda à la Banque Mondiale, ce qui permettra l'attribution de nouveaux prêts par cet organisme.

Au total les nouvelles autorités de Kigali sont rapidement parvenues à se faire entendre de la communauté internationale en mettant en oeuvre une habile politique de relèvement national. Mais, si le Rwanda est en passe de bénéficier des largesses des donateurs, de préoccupantes ombres se profilent néanmoins dans l'état des lieux rwandais, dix mois après l'arrivée au pouvoir du FPR à Kigali.

## II ...MAIS CERTAINES POSITIONS DE KIGALI DEMEURENT AMBIGUES

En dépit des engagements internationaux des autorités de Kigali en vue de favoriser la réconciliation nationale, des points très préoccupants subsistent sur la question du retour des réfugiés, sur la restauration effective d'un Etat de droit au Rwanda et sur les risques qu'induit pour son environnement régional la recombinaison politique rwandaise survenue avec la guerre civile.

La question du retour des réfugiés et déplacés est loin d'être réglée (voir annexes 6 et 7)

La question centrale pour l'équilibre de toute la région est celle du retour des populations rwandaises, réfugiées dans les pays périphériques du Rwanda ou déplacées à l'intérieur. Elle est traitée de manière partielle par les autorités de Kigali.

Le Rwanda ne compterait aujourd'hui que 5,5 millions d'habitants contre 7,8 avant le conflit de 1994. Les réfugiés sont évalués à 2 millions. Selon le HCR, quelques 0,6 million de rwandais, majoritairement tutsis, seraient revenus au Rwanda surtout d'Ouganda et du Burundi depuis la fin de la guerre civile.

Deux conférences internationales ont tenté, en début d'année, d'apporter des réponses à cette difficile question de la région des grands lacs. Le "sommet" régional de Nairobi, qui s'est tenu le 6 janvier 1995, a mis en exergue la préoccupation des pays de la région, notamment la Tanzanie et leur disponibilité à concourir à une solution. Le principe d'organiser au plus vite la sécurité technique des camps<sup>5</sup> et de créer des "corridors de sécurité" pour les candidats au retour a été massivement approuvé. La "conférence" HCR/OUA de Bujumbura, de plus grande ampleur car elle réunissait près de 45 pays, s'est déroulée du 15 au 17 février 1995, en pleine période de tension locale. Elle a permis l'adoption d'un plan d'action et détaillé les obligations des pays d'origine des réfugiés et des pays d'accueil.

<sup>4</sup>voir l'annexe 9 : "les aides internationales du Rwanda"

<sup>5</sup>voir l'annexe 7 : "La question de la sécurité dans les camps de réfugiés rwandais au Zaïre".

S'agissant des personnes déplacées, le HCR estime que 650.000 des 950.000 Rwandais déplacés intérieurs en ex ZHS auraient été transférés, avec l'appui de la MINUAR, dans leur localité d'origine (80 %) ou dans d'autres camps (20 %). L'insécurité qui s'est aggravée, notamment en zone rurale, ne favorise pas ces retours. Le tragique massacre des déplacés hutus du camp de Kibeho le 22 avril 1995 met en lumière l'intransigeance du FPR envers ces populations.

En réalité, au delà du montage technique, le succès des opérations de rapatriement des réfugiés rwandais dépend au premier chef d'un facteur politique, celui de la confiance pour laquelle Kigali ne semble pas aujourd'hui décidée à agir sans arrières pensées.

#### Une restauration peu satisfaisante de "l'Etat de droit"

Les nouvelles autorités de Kigali, dont la légitimité résulte d'une victoire militaire, mettent systématiquement en avant leur statut de "représentants des victimes du génocide" tout en laissant se développer des pratiques inacceptables. Aussi, la situation du Rwanda demeure très préoccupante tant dans le domaine politique que dans celui des droits de l'homme.

Sur le plan politique force est de constater que la situation est figée car le régime de Kigali repose sur une base politique étroite excluant les représentants, même modérés, du régime Habyarimana. La faible représentativité du gouvernement de Kigali, qui s'est donné cinq ans avant de procéder à des élections, créera à terme l'émergence de tensions et de violences.

Les violations des droits de l'homme se multiplient et sont le fait de structures administratives mal contrôlées, voire d'un non respect délibéré de la loi par les autorités de Kigali. L'armée commet des exactions<sup>6</sup>, l'appareil judiciaire est quasiment inexistant et fonctionne dans un esprit de revanche<sup>7</sup>, les propriétés des réfugiés hutus sont attribuées autoritairement à des réfugiés tutsis de retour d'Ouganda ou du Burundi, qui cependant n'exploitent que peu les terres arables.

Les autorités rwandaises, qui accordent une priorité absolue à la mise sur pied d'un tribunal pénal international pour juger les coupables des massacres du printemps 1994, négligent les impératifs de la réconciliation nationale.

Les manquements à la restauration d'un Etat de droit imputables aux autorités de Kigali, qui sont contrôlées par l'aile dure du FPR, et l'absence de réconciliation nationale prévisible à court terme hypothèquent sérieusement le redressement du Rwanda et conduisent à s'interroger sur les conditions d'attribution et d'utilisation des financements promis largement par les bailleurs de fonds internationaux.

#### Un rôle déstabilisateur pour l'ensemble de la région des grands lacs

La recomposition politique du Rwanda, issue de la guerre civile de 1994, porte en germes actifs ou passifs des risques de déstabilisation généralisée de la sous-région. Les réponses internationales à ces risques demeurent, pour l'heure, très incomplètes. La question du retour des réfugiés rwandais mérite en effet un traitement d'urgence volontariste car ces populations fournissent un terreau fertile aux extrémistes, notamment hutus.

Au Zaïre, la probable pérennisation de l'installation des réfugiés hutus rwandais menace les équilibres des provinces du Nord et du Sud Kivu. Les camps de réfugiés créent une distorsion préoccupante entre rwandais et zaïrois qui pâtissent d'une inflation très importante des prix des denrées de base et n'ont que marginalement accès à l'aide humanitaire internationale. Des heurts, d'autre part, se multiplient dans les camps entre les anciennes autorités rwandaises qui cherchent à instrumentaliser les populations hutues rwandaises dans leur combat et les organisations internationales et ONG.

<sup>6</sup>Des incidents se multiplient entre la MINUAR et des unités de l'Armée populaire rwandaise. Les autorités de Kigali chercheraient à obtenir une redéfinition de la mission de la MINUAR et la cantonner à la seule sécurité des camps de déplacés.

<sup>7</sup>Plus de 30.000 personnes en attente de jugement sont détenues dans des conditions épouvantables, de surcroît la torture serait couramment employée.

CONFIDENTIEL DEFENSE

Dans ce contexte de déséquilibre socio-économique et de violences politiques importées, les risques d'explosion sont très sérieux, d'autant que les régions orientales du Zaïre sont des foyers de tensions récurrents<sup>8</sup>. Les Nations-Unies n'ont, faute de moyens internationaux disponibles, apporté qu'une réponse limitée à cette menace en obtenant la participation des Forces Armées Zaïroises (FAZ) à la sécurité des camps<sup>9</sup>. Le président Mobutu, enfin, demeure très méfiant envers le gouvernement de Kigali qu'il accuse d'inertie délibérée dans le traitement de la question du retour des réfugiés hutus dans leur pays.

**Au Burundi, une très préoccupante "dérive à la rwandaise" se développe.** Les extrémistes tutsis mettent en oeuvre une stratégie très combative, visant à écarter du pouvoir les personnalités politiques proches de la mouvance présidentielle ou réputées favorables à l'aile dure hutu à qui est attribuée la responsabilité des massacres d'octobre 1993.

**L'armée burundaise, à dominante ethnique tutsie, demeure pour l'heure globalement légaliste** mais les dérapages se multiplient dans les opérations de répression contre les miliciens ultras hutus. La présence de nombreux réfugiés hutus Rwandais au nord du Burundi et le développement d'une dangereuse collusion entre les dirigeants des milices extrémistes hutues du Rwanda et du Burundi accélèrent un rapprochement des tutsis radicaux de ces deux pays. Les succès militaires et politiques du FPR au Rwanda fournissent de surcroît aux extrémistes tutsis burundais, notamment au sein du PARENA, nouveau parti de l'ancien Président tutsi Bagaza, un exemple qui explique aujourd'hui pour partie leur combativité accrue.

**En résumé, l'installation à Kigali d'un "Etat FPR" contrôlé par la minorité tutsie rwandaise ne manque pas d'avoir des effets déstabilisateurs pour l'ensemble de la région, mais surtout sur le Burundi, pays "jumeau", et sur le Zaïre oriental où sont installés l'essentiel des réfugiés rwandais.**

### III - DANS CE CONTEXTE, QUELLE POLITIQUE POUR LA FRANCE ?

Les autorités rwandaises multiplient depuis quelques mois les demandes de reprise de la coopération bilatérale avec Paris. De nombreux partenaires de la France privilégient, compte tenu de l'état du Rwanda, une normalisation rapide des relations avec Kigali, comme l'atteste l'ampleur des engagements financiers envisagés à Genève. **La France devra faire des choix mettant en cohérence, d'une part ses intérêts réels dans ce pays, d'autre part sa capacité à infléchir la politique contestable d'un régime encore très fragile.**

#### **Quels buts et quels effets la France peut-elle rechercher et obtenir au Rwanda ?**

**Les enjeux réels, c'est à dire le bénéfice que la France peut tirer de ses actions** envers le Rwanda doivent être évalués avec objectivité. Sur le plan économique les intérêts français au Rwanda ont été et resteront dérisoires. En matière culturelle, l'enjeu de la francophonie demeure marginal, l'essentiel de la population s'exprimant dans la langue utilitaire du pays, le Kinyarwanda.

Dans le domaine politique, par contre, l'ampleur de notre engagement au Rwanda depuis plus de dix ans ne manquera de constituer une référence pour les observateurs internationaux et les Etats de la région. Un "effet Turquoise" très positif est en outre à prendre en considération.

En d'autres termes, la capacité de la France à infléchir la politique de Kigali est devenue relative mais reste réelle, compte tenu de sa place dans la sous-région, au Burundi notamment.

**En résumé la France qui n'a que très peu d'intérêts au Rwanda dispose encore par contre, d'une certaine capacité d'inflexion de la politique du régime rwandais.**

<sup>8</sup>Des affrontements meurtriers se sont produits en 1993 entre autochtones (Bahanda et Banende) et populations résidentes originaires du Rwanda (Banyarwanda).

<sup>9</sup>voir annexe 7 "La question de la sécurité dans les camps de réfugiés rwandais au Zaïre"

CONFIDENTIEL DEFENSE

Plusieurs approches bilatérales sont possibles

CONFIDENTIEL DEFENSE

Une normalisation sans conditions des relations entre la France et le nouveau régime rwandais à l'argumentaire duquel de nombreux pays paraissent sensibles, pourrait permettre le maintien d'une présence française dans ce pays. Cette hypothèse constitue cependant un "chèque en blanc" peu compatible avec le bilan ambigu d'un régime marqué par des conceptions totalitaires du pouvoir.

La fermeté, c'est à dire le maintien de conditions très strictes avant toute reprise des relations normales ne semble plus réaliste, compte tenu de la nouvelle aisance matérielle dont pourrait disposer Kigali et des inflexions que les nouvelles autorités rwandaises ont apporté à leur attitude envers Paris, aujourd'hui moins empreinte de rigidité.

Une reprise progressive de l'aide française au Rwanda, tout en maintenant, par un dialogue critique, des exigences sur la question du retour des réfugiés, demeure la position la plus pragmatique car un réel danger d'explosion généralisée de la sous-région se développe, notamment en raison du caractère hautement déstabilisateur des déplacements massifs et durables des populations rwandaises au Zaïre, au Burundi et en Tanzanie.

Au total, une reprise mesurée des relations bilatérales avec Kigali doit rester assortie de conditions relatives à la politique rwandaise de rapatriement des réfugiés hutus dans le respect des droits de l'homme. Cette politique est à inscrire dans une politique régionale cohérente ; une conférence régionale sur la paix dans la sous-région devient d'une urgence cruciale.

\*

\* \*

En conclusion, les autorités rwandaises bénéficient aujourd'hui d'une dynamique favorable d'aide internationale. Mais le régime de Kigali ne dispose pas d'une base politique assez stable pour accepter sans risques pour lui une ouverture politique dans l'esprit de l'accord d'Arusha et s'engage donc nettement dans une dérive autoritaire. La France n'a aucun intérêt à cautionner cette politique.

Paris, qui depuis dix ans avait joué un rôle de premier plan dans ce pays, a conservé un certain crédit dans la région, notamment depuis l'opération "Turquoise". La France dispose donc encore aujourd'hui d'une certaine capacité de stabilisation de la sous-région des grands lacs menacée par l'ampleur des mouvements de populations rwandaises.

pour le Général d'armée aérienne Achille LERCHE  
et par ordre le Général de Brigade Patrick GARREAU  
Directeur de l'évaluation et de la documentation stratégiques par intérim



CONFIDENTIEL DEFENSE

CONFIDENTIEL DEFENSE

LISTE DES ANNEXES

\*  
\* \*

- ANNEXE 1 Chronologie de la crise rwandaise (avril 1994 - mars 1995)
- ANNEXE 2 **Les représentations politiques** dans les institutions rwandaises.
- ANNEXE 3 Liste du **gouvernement de Kigali**
- ANNEXE 4 Biographie du président Pasteur **Bizimungu**
- ANNEXE 5 Biographie du vice-président Paul **Kagamé**
- ANNEXE 6 Le **gouvernement rwandais en exil** (GRE).
- ANNEXE 7 Carte des **réfugiés** dans la région des grands lacs d'Afrique Centrale.
- ANNEXE 8 La question de la **sécurité des camps de réfugiés rwandais au Zaïre**
- ANNEXE 9 Les **aides internationales** au Rwanda

CONFIDENTIEL DEFENSE

CONFIDENTIEL DEFENSE

## CHRONOLOGIE DE LA CRISE RWANDAISE

AVRIL 1994

- 6 : Le président rwandais Habyarimana et son homologue burundais, Ntaryamira, appartenant à l'ethnie hutue, sont tués, leur avion étant abattu au-dessus de l'aéroport de Kigali, capitale du Rwanda. Cet attentat déclenche des massacres et la guerre civile entre les Forces armées rwandaises (FAR, à dominante hutues) et les rebelles du Front patriotique rwandais (FPR, tutsi).
- 7 : Le premier ministre Agathe Uwilingiyimana ainsi que dix «casques bleus» belges de la Mission des Nations Unies d'assistance au Rwanda (MINUAR) sont massacrés par la garde présidentielle (hutue).

MAI 1994

- 6 : Les Forces du FPR, qui ont conquis partiellement le nord et l'est du pays, progressent vers Gitarama, à 40 kilomètres au sud-ouest de Kigali, où le gouvernement intérimaire (GIR) s'est réfugié. L'intensification des combats à Kigali provoque l'exode massif des Hutus.
- 16 : Le Conseil de sécurité de l'ONU adopte, la **résolution 917** autorisant le déploiement de la **MINUAR II**, 5.500 «casques bleus» au Rwanda, avec l'interdiction de recourir à la force.

JUIN 1994

- 15 : M. Juppé déclare que la France est «prête» à intervenir au Rwanda avec ses principaux partenaires africains et européens. Cette proposition, rejetée par le FPR, est favorablement accueillie par Boutros-Ghali, secrétaire général de l'ONU.
- 22 : Le Conseil de sécurité de l'ONU adopte la **résolution 929**, autorisant la France et les autres pays qui pourraient participer à utiliser la force pour la mise en place d'une opération humanitaire au Rwanda.
- 23 : Les premiers éléments de l'opération «Turquoise» (2.500 militaires français pendant deux mois) pénètrent au Rwanda en provenance du Zaïre, où la France établit deux bases arrière, à Bukavu et Goma.

JUILLET 1994

- 4 : Le FPR pénètre dans Kigali, tenu par les troupes gouvernementales, qui se replient vers Gitarama, Kibuyé et Gisenyi.
- 5 : Alors que le CICR (Comité international de la Croix-Rouge) évalue à un million le nombre de morts depuis le 6 avril, la France crée une «zone humanitaire sûre» (ZHS) dans le sud-ouest du pays, où deux millions de Rwandais se réfugient.
- 17 : Après la prise de Gisenyi, dernier bastion des forces gouvernementales, le FPR nomme Pasteur Bizimungu, un Hutu modéré, membre fondateur du FPR, à la **présidence de la République** (voir sa biographie en annexe 4).
- 20 : Devant l'ampleur des massacres et l'épidémie de **choléra** qui sévit dans les camps et cause la mort d'environ 50.000 personnes, le HCR ouvre un pont aérien vers Goma.

CONFIDENTIEL DEFENSE

24 : Les Etats-Unis parachèment plusieurs **contingents de F.F.I.S.S.E.** le camp de Katale et déploient, le 31, un contingent de 3.000 hommes à Kigali.

#### AOÛT 1994

21 : Les derniers soldats français de l'opération «Turquoise» quittent le Rwanda conformément à la résolution 929 du Conseil de sécurité de l'ONU. Des «casques bleus» africains prennent la relève des Français.

#### SEPTEMBRE 1994

30 : Les derniers 250 soldats de l'opération «Turquoise» quittent leur base de Goma, dans l'est du Zaïre.

#### NOVEMBRE 1994

8 : Le Conseil de sécurité de l'ONU adopte la **résolution 955 instituant un tribunal international** chargé de poursuivre, juger et condamner les responsables du génocide au Rwanda.

#### DECEMBRE 1994

6 : Un **rapport** établi par des juristes africains réalisé pour les **Nations Unies** affirme que le **génocide des Tutsis au Rwanda a été planifié** des mois à l'avance par l'ancien régime du président Habyarimana.

7 : Le vice-président rwandais Paul Kagamé **accuse la France de bloquer l'aide internationale** au Rwanda après avoir été «associé au régime responsable du génocide contre la minorité tutsie».

14 : Deux mille hommes de la **MINUAR II** pénètrent dans les camps du sud-ouest du Rwanda, abritant 140.000 réfugiés, situés dans l'ancienne zone humanitaire ZHS, pour y arrêter et désarmer des extrémistes hutus soupçonnés de terroriser les réfugiés : 1.300 armes sont saisies.

18 : Kigali renonce à fermer les camps de déplacés hutus en ex ZHS.

#### JANVIER 1995

6 : **Sommet régional de Nairobi** sur la question des réfugiés dans la région des grands lacs d'Afrique Centrale.

17 : Réunion du **groupe des "amis du Rwanda"** à Genève, sous la présidence de M. Moose, secrétaire adjoint USA.

18/19 : **Table ronde sur la reconstruction du Rwanda** organisée par le PNUD à Genève. Les bailleurs de fonds s'engagent à aider le Rwanda à hauteur de 580 millions de dollars pour 1995.

27 : **Accord HCR/gouvernement zairois** sur la sécurité dans les camps de réfugiés rwandais au Zaïre.

#### FEVRIER 1995

15 au 17 **Conférence HCR/OUA de Bujumbura** sur la question des réfugiés dans la région des grands lacs d'Afrique Centrale.

CONFIDENTIEL DEFENSE

## ANNEXE 2

## LES REPRESENTATIONS POLITIQUES DANS LES INSTITUTIONS RWANDAISES

Partis politiques Rwandais	Protocole d'Arusha (4.8.93)		Institutions en place	
	Gouvernement	Assemblée Nationale	Gouvernement	Assemblée Nationale
<b>MRNDD</b> (ex-parti présidentiel)	5 (dont MINDEF)	11	Exclu	Exclu
<b>CDR</b> (Extrémistes Hutus)	0	0	Exclu	Exclu
<b>FPR</b> (Front Patriotique Rwandais)	5 (dont MININT)	11	8 (dont 1 vice Pdt + MINDEF+MININT)	13
<b>MDR</b> (Mvt Démocratique Républicain)	4 (dont 1° Ministre)	11	4 (dont 1° Ministre)	13
<b>PSD</b> (Parti Social Démocrate)	3	11	2	13
<b>PL</b> (Parti Libéral)	3 (dont Justice)	11	3	13
<b>PDC</b> (Parti Démocrate Chrétien)	1	4	1	6
Autres				2 + armée 6
<b>TOTAUX</b>	<b>22</b>	<b>70</b>	<b>21</b>	<b>70</b>

CONFIDENTIEL DEFENSE

CONFIDENTIELLE DEFENSE

LISTE DU GOUVERNEMENT DE KIGALI

Président de la République	M. Pasteur <b>Bizimungu</b>	FPR
Premier ministre	Faustin <b>Twagiramungu</b>	MDR
Vice-président et ministre de la Défense	Général-Major Paul <b>Kagamé</b>	FPR
Vice-Premier ministre et ministre de la Fonction Publique	Colonel Alexis <b>Kanyarengwe</b>	FPR
Affaires étrangères et Coopération	Jean-Marie-Vianney <b>Ndagijimana</b>	MDR
Intérieur et Développement communal	Seth <b>Sendashonga</b>	FPR
Justice	Alphonse-Marie <b>Nkubito</b>	indépendant
Agriculture et Elevage	Augustin <b>Iyamuremyé</b>	PSD
Enseignement primaire et secondaire	Pierre Célestin <b>Rwigéma</b>	MDR
Enseignement supérieur, Recherche scientifique et Culture	Joseph <b>Nsengimana</b>	PL
Finances	Marc <b>Rugenera</b>	PSD
Information	Jean-Baptiste <b>Nkuliyingoma</b>	MDR
Commerce et Industrie	Prosper <b>Higira</b>	PL
Plan	Jean-Berchmans <b>Birara</b>	indépendant
Santé	Colonel Joseph <b>Karemera</b>	FPR
Transports et Communications	Mme Immaculée <b>Kayumba</b>	FPR
Travail et Affaires sociales	Pie <b>Mugabo</b>	PL
Environnement et Tourisme	Jean Népomuscène <b>Nayinzira</b>	PDC
Travaux publics	Charles <b>Ntakirutinka</b>	PSD
Famille et Développement de la condition féminine	Mme Aloysia <b>Inyumba</b>	FPR
Jeunesse et Mouvement associatif	Patrick <b>Mazimpaka</b>	FPR
Réhabilitation et Réintégration sociale	Jacques <b>Bihozagara</b>	FPR

CONFIDENTIELLE DEFENSE

## ANNEXE 4

### BIOGRAPHIE DU PRESIDENT PASTEUR BIZIMUNGU



M. P. Bizimungu, **d'ethnie Hutu**, est né dans le Nord-Rwanda vers les années 1950.

Ayant fait des études d'économie en France, il est diplômé de l'Université de Strasbourg.

En 1987, il est un des **membres fondateurs du Front patriotique rwandais (FPR)** et, jusqu'en 1990, directeur général d'ELECTROGAZ, la Compagnie nationale d'électricité, placé à ce poste par l'ex-président M. Habyarimana.

Démissionnant de cette fonction et rompant toute attache avec le régime, M. P. Bizimungu devient responsable de la diplomatie du Front patriotique rwandais puis, en 1992, porte-parole du mouvement.

A Paris, en juin 1992, il apparaît comme le chef de la délégation FPR lors des discussions et réunions qui se déroulent entre gouvernement rwandais et Front patriotique rwandais. Il conserve cette fonction lors des premiers entretiens d'Arusha (juillet 1992).

En 1993, membre du Comité exécutif du FPR et chef de la délégation du Front lors des réunions d'Arusha IV, il négocie en août, au nom du FPR, les **accords d'Arusha** qui devaient légalement associer le Front patriotique rwandais au pouvoir.

Le **17 juillet 1994**, alors que le FPR vient de s'emparer militairement de Kigali, il est nommé pour cinq ans, **président de la République du Rwanda** par "consensus du bureau du FPR".

*M. P. Bizimungu, ancien haut fonctionnaire hutu du régime de l'ex-président Habyarimana, membre de la structure civile du Front patriotique rwandais, serait connu pour sa tendance à l'opportunisme.*

## ANNEXE 5

### BIOGRAPHIE DU VICE-PRESIDENT PAUL KAGAME



Né en 1957 dans le Sud du Rwanda (région de Gitarama), le Major-Général Paul Kagamé appartient à l'**ethnie tutsie** et est apparenté au roi Mutara III, décédé en 1959.

- 1959 Ses parents se réfugient en **Ouganda**, chassés du Rwanda par la "révolution sociale hutue" et les massacres contre les Tutsis. Paul Kagamé grandit dans les camps de réfugiés puis effectue des études secondaires à Kampala (Ouganda).
- 1979 Il entre dans la **National Resistance Army Ougandaise (NRA) en Tanzanie** et aurait effectué un stage d'entraînement militaire à Cuba.
- 1981 Il est l'un des 27 participants à la première action armée du futur président ougandais Yoweri Museveni contre le régime de Milton Obote. Dès cette époque, il entretient des relations étroites avec M. Rwigyama, numéro deux de l'Etat-major ougandais.
- 1988 Il est **directeur général adjoint des services de renseignement** ougandais, puis il part aux Etats-Unis suivre une formation militaire à Fort Leavenworth.
- 1990 Il est en stage militaire à Fort Bragg, aux Etats-Unis, puis il rentre en Ouganda où il devient le principal responsable de l'Armée patriotique rwandaise.
- 1991 Il est le commandant militaire du FPR après la mort en opération de M. Rwigyama.
- 1992 Nouveau séjour aux Etats-Unis.
- de 1992 à 1994 Il commande toutes les offensives au Rwanda.
- 19 juillet 1994 Il est nommé **vice-président du Rwanda et ministre de la Défense** après la victoire militaire sur les Forces Armées Rwandaises (FAR) et la prise de Kigali par le FPR.

**1 - Origine**

Issu du Gouvernement Intérimaire Rwandais (GIR) constitué après la mort du président Habyarimana dans l'attentat du 6 avril 1994, le **Gouvernement Rwandais en Exil (GRE)** s'est réfugié, après sa défaite militaire et politique et l'installation d'un nouveau régime issu du FPR en juillet 94, au Zaïre<sup>1</sup> où il tente d'utiliser les quelques 1,2 millions de réfugiés hutus rwandais dans son combat politique.

Après avoir cherché à se constituer en mouvement de revanche et de libération national hutu, en s'appuyant sur les éléments résiduels des Forces Armées Rwandaises<sup>2</sup> réfugiés au Zaïre, le GRE semble aujourd'hui subir une réelle perte d'influence parmi les réfugiés et les ex-FAR.

**2 - Composition**

Président de la République	Docteur SINDIKUBWABO Théodore
Premier Ministre	Monsieur KAMBANDA Jean
Ministre des Affaires Sociales et des Réfugiés	Monsieur KALIMANZIRA Callixte
Ministre de l'Information	Monsieur KALINGANIRE Joseph
Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération	Monsieur BICAMUMPAKA Jérôme
Ministre de la Défense	Colonel GASAKE Athanase
Ministre du Patrimoine et de l'Equipement	Monsieur HABAMENSHI Innocent
Ministre de la Justice	Maître MBONAMPEKA Stanislas
Ministre de la Mobilisation et de la Jeunesse	Monsieur KAYOGORA Frédéric

**3 - Marge de manoeuvre et perspectives**

Il apparaît aujourd'hui que la capacité de nuisance du GRE et des FAR en exil au Zaïre contre le régime de Kigali se soit considérablement réduite du fait du désenchantement des populations réfugiées, et par ailleurs, d'un isolement diplomatique total. Le retrait de l'ancienne monnaie rwandaise par les autorités de Kigali prive sensiblement le GRE et les ex-FAR de leur liberté d'action matérielle.

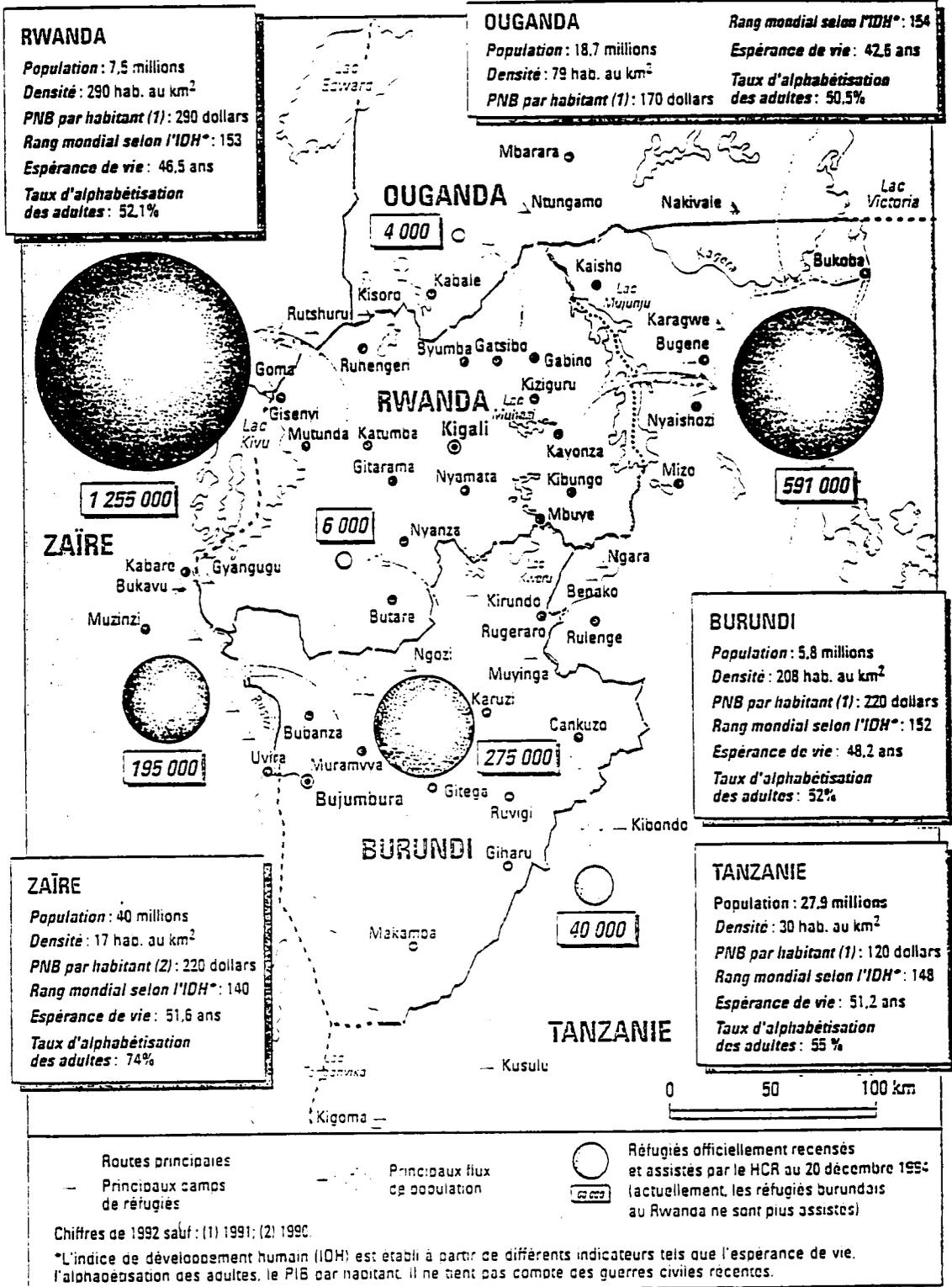
Des éléments modérés du personnel de l'ancien régime rwandais chercheraient à s'organiser pour dialoguer avec les autorités de Kigali. Dans cette perspective, le remplacement de M. Sindikubwabo à la tête du GRE est probable. La désignation d'une personnalité hutu influente et moins compromise dans les massacres de la guerre civile pourrait permettre une meilleure représentativité des populations hutues réfugiées à l'étranger.

<sup>1</sup>Initialement installé à Bukavu (Sud-Kivu), le GRE se serait récemment replié sur Kinshasa.

<sup>2</sup>Les anciennes Forces Armées Rwandaises (FAR) disposeraient actuellement d'un effectif de 10 à 15.000 soldats au Zaïre. Le commandement de cette force est assuré par le général Augustin Bizimungu, ancien chef d'Etat Major.

# ANNEXE 7

## CARTE DES REFUGIES DANS LA REGION DES GRANDS LACS



ANNEXE 8  
CONFIDENTIEL DEFENSE

## LA QUESTION DE LA SECURITE DES CAMPS DE REFUGIES RWANDAIS AU ZAIRE

## 1 - La dégradation des conditions de sécurité dans les camps au Sud et Nord Kivu :

La situation dans les camps de réfugiés au Zaïre est estimée dangereuse par les observateurs internationaux et les ONG qui déplorent les agissements des anciens dirigeants rwandais et anciennes forces gouvernementales (FAR) et milices (hutues) visant à empêcher par la force le rapatriement des réfugiés. Les cas d'intimidation et la multiplication des obstacles opposés à l'action de l'administration locale et du HCR motivent une réaction internationale pour centrer les manoeuvres politiques des anciens dirigeants rwandais.

## 2 - L'ONU confie la mission de sécurité des camps aux Forces Armées Zaïroises :

Après l'échec de la proposition de M. Boutros Ghali de mettre sur pied une force de sécurité ONU de 5.000 Casques bleus à cet effet, la mission a été déléguée à l'armée zaïroise.

Le Conseil de sécurité des Nations-Unies apporte un soutien formel à l'accord conclu entre le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le gouvernement zaïrois en vue de renforcer la sécurité dans les camps. Cet accord, conclu le 27 janvier 1995, prévoit de déployer 1.500 hommes des forces de sécurité zaïroises, encadrés par des cadres des Nations-Unies à raison d'un officier pour 20 hommes et également équipés et payés par le HCR <sup>2</sup>.

La mission de cette force est d'améliorer l'ordre public, d'assurer dans les camps la sécurité des représentants des ONG, de protéger les points de distribution de nourriture et médicaments et de réduire la pression des anciennes forces gouvernementales rwandaises notamment sur les réfugiés rwandais au Zaïre candidats au retour.

Le coût de cette opération est évalué à 13 millions de dollars US pour la première tranche de cinq mois.

## 3 - Déploiements prévus par l'accord HCR - gouvernement Zaïrois :

Provinces Zaïroises	Déploiement des FAZ *	Evaluation des réfugiés rwandais
Nord-Kivu (Goma)	650	850.000
Sud-Kivu (Bukavu)	750	350.000
<b>Total</b>	<b>1.500</b>	<b>1,2 millions</b>

\* FAZ : Forces Armées Zaïroises. Les 1.500 hommes sont fournis par les "unités d'élite" de l'armée et la police zaïroises :

DSP : Division spéciale présidentielle.

SARM : Service d'action et de renseignement militaire.

GACI : Garde civile.

Le déploiement de 1.500 militaires zaïrois inquiète les exilés rwandais qui gardent en mémoire les exactions perpétrées par ces troupes contre les réfugiés lors de l'exode du printemps 1994.

CONFIDENTIEL DEFENSE

ANNEXE 9  
CONFIDENTIEL DEFENSE

**LES AIDES INTERNATIONALES AU RWANDA**

(Table ronde PNUD de Genève sur la reconstruction du Rwanda 18 et 19 janvier 1995)

Réunie à l'initiative du Programme des Nations Unies (PNUD) et après une réunion dite du groupe des "amis du Rwanda" (le 17 janvier) la **table ronde sur la reconstruction du Rwanda** a réuni les 18 et 19 janvier 1995 des représentants du gouvernement rwandais et des bailleurs de fonds pour mobiliser des ressources.

**Les bailleurs de fonds ont pris des engagements pour 588 millions de dollars répartis en :**

. Programme de réhabilitation et de développement	=	332 millions de dollars
. Appui financier global	=	176 millions de dollars
. Programme de réinsertion des réfugiés et déplacés	=	39 millions de dollars

L'ampleur de ces engagements est à considérer comme un succès pour Kigali qui avait demandé 764 millions de dollars pour 1995 aux trois quarts financés. Une telle manne, si elle est de toute évidence nécessaire au pays, sera cependant délicate à absorber.

**I - Coût du programme de réhabilitation :**

<b>Coût du Programme de réconciliation nationale et de réhabilitation et de relance socio-économique (en millions de dollars)</b>					
	<b>Capacités nationales de gestion</b>	<b>Réhabilitation des infrastructures</b>	<b>Relance de la production et de l'emploi</b>	<b>Services sociaux de base</b>	<b>Total</b>
<b>Appui financier</b>	160,06		9,0	20,0	189,6
<b>Gestion de l'Etat et acteurs nationaux</b>	9,5		5,7	2,0	17,2
<b>Réintégration des déplacés et réfugiés</b>	5,0	171,2		97,4	273,6
<b>Transports et communications</b>	0,9	19,9		0,1	20,9
<b>Travaux publics et équipements</b>	6,3	43,4			49,7
<b>Développement rural</b>	9,1	2,2	33,4	1,7	46,5
<b>Industrie, artisanat et commerce</b>	1,2		53,1		54,4
<b>Secteurs sociaux</b>	10,5	46,9		54,7	112,1
<b>TOTAL</b>	203,2	283,7	101,2	175,9	764,1

Source : gouvernement rwandais.

Le programme n'inclut pas le coût de l'assistance humanitaire dans les camps de déplacés, ni l'aide alimentaire en attente de la prochaine récolte.

CONFIDENTIEL DEFENSE

II - Contribution annoncées à Genève

CONFIDENTIEL DEFENSE

★

<b>Contribution annoncées à Genève en faveur du Rwanda (en millions de dollars)</b>					
	Appui financier	Réintégration des réfugiés et déplacés	Réhabilitation et développement	Hors programme	Total
Allemagne		14,0	66,0		80,0
Autriche *					1,7
Belgique	12,4	2,7	20,5		35,5
Canada	7,7		9,5		17,2
Espagne *			4,5		9,5
Etats-Unis	6,5		35,0	18,3	59,8
France					A Préciser
Irlande *	0,6				1,6
Japon		22,5			22,5
Pays-Bas	19,5		13,5		33,0
Royaume-Uni	1,5		1,5		3,0
Suède *					3,0
Suisse	0,8		12,0		12,8
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>48,9</b>	<b>39,2</b>	<b>162,5</b>	<b>18,3</b>	<b>279,5</b>
Onu			10,0		10,0
Banque mondiale	45,0		30,0		75,0
Bad	20,0		30,0		50,0
Union européenne	49,2		68,4	9,6	127,2
Fida			15,0		15,0
FMI	13,0				13,0
Opep				12,9	12,9
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>127,2</b>		<b>169,5</b>	<b>22,5</b>	<b>309,1</b>
<b>TOTAL G.**</b>	<b>176,1</b>	<b>39,2</b>	<b>332,0</b>	<b>40,8</b>	<b>588,7</b>

Source : Programme des Nations Unies pour le développement (Pnud).

\* Les contributions de l'Autriche, l'Espagne, l'Irlande et la Suède seront affectées aux sous-programmes ultérieurement. Le total des sommes allouées aux sous-programmes n'est donc pas égal au total des contributions.

\*\* Les fonds demandés par le Rwanda s'élevaient à 764,1 millions de dollars, dont 189,6 millions d'appui financier, 273,7 millions pour la réintégration des réfugiés et déplacés et 300,9 millions pour la réhabilitation et le développement.

CONFIDENTIEL DEFENSE

**CONFIDENTIEL DEFENSE**

**DESTINATAIRES EXTERIEURS**

**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

- Conseiller pour les Affaires africaines et malgaches, à l'attention de Monsieur PIN.

- Etat-Major Particulier

- 2 ex. à l'attention du Général d'Armée QUESNOT.

**CONFIDENTIEL DEFENSE**